



Litige avec garagiste

Par Muzikamuz

Bonjour,

Mon scooter est tombé en panne le mois dernier. Je l'ai fait réparer par un garagiste qui m'a facturé 600 euros le changement d'une pièce ainsi qu'une vidange.. Le lendemain, la panne persistant, je lui ai ramené l'engin. Il m'a encore facturé 60euros un nettoyage de carburateur, en prétextant que ce n'était pas la même intervention. Le lendemain encore, le scooter tombait en panne, cette fois pour de bon :Moteur cassé par manque de lubrification... Alors qu'il m'a facturé une vidange lors de sa première intervention.

Puis-je considérer qu'il a manqué à son obligation de résultat ? Sachant que le moteur est à changer entièrement (900? de réparations, selon le devis d'un autre garagiste. Quelle indemnisation suis-je en droit de réclamer ?

Merci de m'avoir Lu.

Un scootériste smicard et désespéré.

Par ESP

Bonjour

Si vous disposez d'une protection juridique qui prend en charge ce litige il faut la contacter pour qu'elle mette en place une expertise amiable.

Si ce n'est pas le cas, cette expertise sera à vos frais, avant de saisir un médiateur de la consommation ou le conciliateur de justice.